

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



**N°2018/16**

**Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

**Objet : Convention de gestion des sites nautiques de Bois-vieux et Port Saint-Pierre**

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 28 mars 2018

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents  
Vote(s) pour 19  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice-Présidente, **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice-Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire, **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD**, Conseiller Syndical suppléant de Georges GAMBAUDO, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **Mme Sophie VAGINAY** Conseillère Syndicale, **M. Roger MASSE** Conseiller Syndical, **Mme Carole CHAUVET**, Conseiller Syndical, **Mme Marine MICHEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale

Etaient représentés: Mme Bénédicte FEROTIN donne pouvoir a M. Marc VIOSSAT, M. Daniel GALLAND donne pouvoir a Mme Ginette MOSTACHI, M. Georges GAMBAUDO est supplée par Mme Jessica GUIARD

Etaient invités et présents: M. Phillipe CATELAIN, Président du SPPSP, Mme Ariane BEAUVILLAIN EDF, M. Denis NOGUIER, EDF, M. Christian ROMAN CD05, M. Régis BOUCHACOURT CCI05

Etaient excusés: Mme Anne RINJONNEAU CD04, M. Joël BONNAFFOUX Conseiller Syndical, Mme Pascale BOYER Conseiller Syndical,

Le Président rappelle qu'il a signé sur délibération syndicale en 2009, puis en 2015, deux conventions de gestion des sites nautiques et de mise à disposition des bâtiments publics de Port Saint-Pierre et de Bois Vieux, respectivement au bénéfice de l'E.U.RL « Snack Port St Pierre – Plage » sur Le Sauze-du-Lac et de Madame Corinne REYNAUD sur Rousset.

La présence de ces entreprises sur ces deux sites avait conduit le S.M.A.D.E.S.E.P. à rechercher les synergies permettant le meilleur service au public pour des coûts de fonctionnement minimisés. Du fait de leur éloignement géographique par rapport au siège syndical, le S.M.A.D.E.S.E.P. avait fait le choix de ne pas intervenir durant la haute saison estivale dans la gestion journalière de ces secteurs nautiques. Il demandait par conséquent aux occupants des snacks de prendre à leur charge cet entretien, moyennant un abattement du montant du loyer annuel réclamé par l'établissement public pour l'utilisation de ces locaux. Ce loyer était ainsi fixé à 3 200 € sur Bois-vieux (avec 1 200 € de charges d'entretien déduites, soit 1h30/j) et 1 716 € sur Port Saint-Pierre (avec 1 650 € de charges d'entretien déduites, soit 2h00/j).

Pour autant, fort de l'adhésion programmée du Département des Alpes de Haute-Provence, le conseil syndical a décidé lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 17 février dernier de créer

une nouvelle brigade technique saisonnière en charge de l'entretien des sites de Port Saint-Pierre, de l'ancien village d'Ubaye, de Saint Vincent-les-forts, de La Bréole et de Bois Vieux.

Il convient dans ces conditions de modifier par avenant les conventions objet de la présente délibération en intégrant cette évolution, qui conduit les services du S.M.A.D.E.S.E.P. à assumer directement la gestion de ces sites touristiques (sanitaires, plages, poubelles) comme cela est déjà le cas sur la plupart des aménagements de la branche « Durance » du lac.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- La délibération n°2008/27 de la Commune du Sauze du lac portant rétrocession de l'intégralité des actifs communaux liés à la gestion et à l'exploitation de la plage de port St Pierre,
- La délibération n°2008/38 du S.M.A.D.E.S.E.P. sur la mise à disposition des biens situés en dehors du domaine public hydroélectrique,
- L'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée pour dix ans à l'E.U.RL « Snack Port St Pierre – Plage » en date du 17 juin 2008,
- Les conventions ayant lié depuis l'été 2009 le S.M.A.D.E.S.E.P. à l'E.U.RL « Snack Port St Pierre – Plage » et à Madame Corinne REYNAUD pour la gestion des sites et snacks de Port Saint-Pierre et de Bois-vieux ;
- La délibération n°2015-26 du S.M.A.D.E.S.E.P. sur la mise en place des conventions de gestion des snacks de Bois Vieux et de Port Saint Pierre ;
- Les conventions ayant lié depuis l'été 2015 le S.M.A.D.E.S.E.P. à l'E.U.RL « Snack Port St Pierre – Plage » et à Madame Corinne REYNAUD pour la gestion des sites et snacks de Port Saint-Pierre et de Bois-vieux ;

**CONSIDERANT :**

- Le Débat d'Orientation Budgétaire du dernier conseil syndical du 17 février 2018 ;
- Le caractère précaire et révoquant des conventions de partenariat envisagées ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 28 mars 2018 :**

- **APPROUVE** les avenants ci-joints aux conventions de mise à disposition des bâtiments des sites de Bois-vieux et de Port Saint-Pierre,
- **AUTORISE** le Président à les signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de leurs dispositions.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Victor BERENGUEL

